

ORDRE DU JOUR EXPLICATIF

Mise à jour concernant la COVID-19 avec le RNM, la FMM et MNBC

21 juillet 2020

De 11 h à 12 h HNE (1 heure)

Numéros à composer : 1-877-413-4781 ou numéro local 613-960-7510

Numéro d'identification de la conférence : 9513647

REMARQUE :

- Objet de l'appel d'aujourd'hui :
 - Le Ralliement national des Métis (RNM), la Fédération des Métis du Manitoba (FMM) et la Métis Nation British Columbia (MNBC) rencontreront des représentants du gouvernement du Canada par téléconférence. La dernière réunion avec ce groupe a eu lieu le 25 juin 2020.
 - Les partenaires fédéraux, dont l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), feront le point sur les mesures fédérales liées à la COVID-19, et le RNM, la FMM et MNBC présenteront un survol des plans et des pressions pour leurs nations respectives.

Participation du portefeuille de la Santé :

- Kerry Robinson, ASPC
- Tasha Stefanis, SC

Messages clés à l'intention de l'ASPC :

(extrait de l'ordre du jour explicatif du NCFS)

- Bien que la propagation du virus ait ralenti, la première vague sévit actuellement. La transmission mondiale se poursuit et il n'est donc pas possible d'éradiquer le virus. L'ASPC travaille afin que nous puissions être en mesure de faire face aux futures augmentations des taux d'infection ou de les atténuer sans avoir à répéter le confinement complet.
- Nous examinons activement les approches en matière de mesures frontalières, alors que d'autres pays commencent à ouvrir prudemment leurs frontières à certains pays dont la transmission est faible ou contrôlée. Nous discutons activement avec les provinces et territoires des deux approches de l'évaluation des risques des pays afin d'orienter les conseils aux voyageurs sortants, et envisageons des approches et des mesures au fil du temps concernant les voyageurs entrants en examinant les options liées aux pays ou aux classes/catégories de voyageurs.

-
- Par exemple, nous avons déjà soutenu la réunification des familles par l'entremise de nos décrets actualisés en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, et nous examinons les possibilités d'élargir cette mesure. Nous avons appuyé l'entrée des personnes ayant un permis de travail, entre autres.
 - Nous travaillons activement à la planification de la résurgence et de la préparation en vue de l'automne, notamment en examinant des scénarios pour la pandémie au Canada et en élaborant un plan d'intervention fédéral, provincial et territorial (FPT) en matière de santé publique pour vivre avec la COVID-19 – en intégrant les hypothèses de planification et en tenant compte des facteurs liés à l'équipement de protection individuelle (EPI). Ce plan d'intervention est axé sur les éléments clés de l'intervention : surveillance, analyses en laboratoire, mesures de santé publique, prévention et contrôle des infections (PCI), conseils cliniques, vaccination, mesures sanitaires aux frontières/en voyage, système de SC, communication/sensibilisation et recherche. Nous assurons la planification pour les communautés autochtones et les lieux de rassemblement à haut risque.
 - La résurgence des cas est une possibilité très réelle, comme nous le constatons dans d'autres régions du monde. Le Canada est entré dans une phase épidémiologique où les nouveaux cas proviennent principalement de points chauds localisés et d'éclosions sporadiques.
 - D'après les faits, les mesures de santé personnelle et publique doivent continuer d'être appliquées en association pour maintenir le contrôle de l'épidémie et limiter rapidement l'ampleur et les conséquences des résurgences.
 - Alors que nous attendons un vaccin et que nous poursuivons les efforts pour traiter les personnes qui contractent la COVID-19, il est important que les gens fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir la propagation du virus, notamment rester à la maison et ne pas côtoyer d'autres personnes s'ils sont malades, se laver les mains fréquemment, se couvrir la bouche avec un mouchoir ou sa manche en cas de toux, maintenir une distance physique, et nettoyer et désinfecter les surfaces et les objets.

Mise à jour sur le vaccin antigrippal :

(extrait de la présentation du NCSF)

- L'ASPC entreprend une campagne annuelle de marketing et de sensibilisation au sujet de la grippe dans le but d'augmenter les taux de vaccination antigrippale et d'alléger ainsi la pression sur le système de santé canadien. La campagne sera lancée en septembre ou en octobre.
 - Étant donné le chevauchement entre les groupes à risque de complications liées à la grippe et ceux à risque de subir les complications liées à la COVID-19, les principaux groupes cibles seront les personnes présentant un risque élevé de complications liées à la grippe. Plus précisément, les personnes âgées (65 ans et plus), leurs soignants et fournisseurs de soins de santé, ainsi que les personnes ayant des problèmes de santé.
-

-
- Pour ce qui est de l'approvisionnement en vaccins, chaque province et territoire met en place ses propres programmes de vaccination antigrippale, ce qui comprend notamment l'établissement de l'ordre de priorité de la vaccination, l'attribution des vaccins et la désignation des personnes autorisées à les administrer. L'ASPC soutient ces efforts en procédant à des achats en masse, en formulant des recommandations et en communiquant des stratégies à l'échelle nationale. Les provinces et les territoires ont augmenté considérablement leurs commandes de vaccins contre la grippe pour la prochaine saison (+21 % par rapport à la même période l'année dernière et 13,6 millions de doses par rapport à 11,2 millions).
 - Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) élabore actuellement des directives sur l'administration du vaccin antigrippal en présence de la COVID-19. Les directives porteront sur tous les aspects de l'administration du vaccin antigrippal, tels que les autres modèles d'administration (p. ex. les cliniques au volant, les cliniques en milieu scolaire, les cliniques à l'école); les mesures de PCI, les besoins en EPI pour les travailleurs, et les vaccins. Des directives sont attendues dans le courant du mois.
 - Si les membres ont un intérêt, nous inviterons le personnel du Centre de l'immunisation et des maladies respiratoires infectieuses à prendre brièvement la parole au sujet de ces directives lors de notre réunion du mois d'août.

Directives :

- **Nouvelles directives** publiées sur canada.ca depuis notre dernière réunion.
 - **Lignes directrices provisoires sur les soins aux résidents des établissements de soins de longue durée** (14 juillet).
- **Directives à venir/renseignements pour ce mois** qui pourraient présenter un intérêt :
 - **Priorités de recherche du CCNI pour les vaccins contre la COVID-19 à l'appui des décisions de santé publique.**
 - **Mise à jour de la modélisation** – Un survol de la méthodologie du modèle de type SEIR (susceptible, exposé, infecté et retiré) de l'ASPC et comprend un glossaire et un guide d'utilisation. Ce contenu ne comprendra pas de prévisions spécifiques pour le Canada et sera disponible sur le site Web du Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses (CCNMI).
 - **Prise en charge par la santé publique des cas de COVID-19 et des contacts qui y sont associés** (mise à jour) – Directives créées à l'intention des autorités de santé publique provinciales et territoriales afin de soutenir la gestion des cas de COVID-19 et des contacts qui y sont associés dans leur administration.

Mesures de suivi de la réunion du 25 juin

- L'ASPC n'avait pas de mesures à prendre à la suite de la réunion du 25 juin.

Autres mises à jour du RNM, de la FMM et MNBC

(extrait de revues des médias)

- Au cours des derniers mois, le Métis Early Years Program de MNBC s'est principalement concentré sur le soutien aux familles dans le contexte de la COVID-19. À l'origine, le programme a été conçu pour aider les familles ayant des enfants de 0 à 8 ans à construire un réseau de soutien qui offre aux enfants des possibilités d'apprentissage précoce et de développement. De nombreuses familles ont exprimé le désir d'obtenir des ressources culturelles métisses pour les aider à mieux connaître leur patrimoine métis tout en restant chez elles. Par conséquent, tout au long de l'été, le Métis Early Years Program enverra des ressources et des activités culturelles aux familles inscrites au programme afin de veiller à ce qu'elles aient l'occasion d'échanger sur la culture métisse et de la vivre en famille.
- Selon la FMM, le Manitoba n'a pas inclus les enfants vulnérables en famille d'accueil dans les plans d'intervention de la pandémie, car la province n'a pas octroyé de fonds supplémentaires à la FMM ni à d'autres organisations. L'année dernière, la province est passée à un financement à « enveloppe unique », également appelé financement global. Le Manitoba fournit des fonds à l'avance aux autorités chargées de la protection de l'enfance en fonction d'une entente de trois ans. L'ancien système était fondé sur le nombre d'enfants recueillis et le nombre de jours de prise en charge.

Autres messages clés – Réponse

[Nouveaux financements \(en date du 29 mai 2020\)](#)

Le premier ministre a annoncé un nouveau financement pour apporter un soutien essentiel aux familles et communautés autochtones pendant cette crise, en fonction des besoins qui ont été ciblés. Le financement comprend :

- Un montant de 285,1 millions de dollars pour appuyer l'actuelle intervention en matière de santé publique contre la COVID-19 au sein des communautés autochtones. Ces fonds financeront des interventions communautaires pour lutter contre la pandémie et permettront d'améliorer certaines ressources de soins de santé primaires dans les communautés des Premières Nations. En cas d'éclosion, ces fonds peuvent être utilisés pour fournir une capacité de pointe et un soutien supplémentaire pour la prestation de services communautaires au sein des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
 - Un montant de 270 millions de dollars qui s'ajoutent au soutien apporté par le Programme d'aide au revenu dans les réserves afin de répondre à la demande accrue pour le programme, et qui aidera les personnes et les familles à assumer leurs
-

dépenses essentielles. Il permettra également d'embaucher du personnel supplémentaire pour mieux desservir les communautés des Premières Nations et mettre les personnes en lien avec d'autres programmes gouvernementaux.

- Un autre montant de 44,8 millions de dollars sur 5 ans pour construire 12 nouveaux refuges, qui contribueront à protéger et à aider les femmes et les filles autochtones qui subissent de la violence et la fuient. Ce financement contribuera à la construction de 10 refuges dans des communautés des Premières Nations dans des réserves à la grandeur du pays, et deux dans les territoires, afin de soutenir les femmes et les enfants autochtones. Le gouvernement fournira également 40,8 millions de dollars pour assumer les coûts opérationnels de ces nouveaux refuges pendant les 5 premières années, et 10,2 millions de dollars par an par la suite. On a également annoncé l'octroi de 1 million de dollars par an, à partir de cette année, pour soutenir la mobilisation des dirigeants et des prestataires de services métis dans la prestation de refuges et dans les projets communautaires de prévention de la violence pour les femmes et les filles métisses, ainsi que pour les personnes LGBTQ et bispirituelles.

Nouveaux financements (en date du 21 mai 2020)

Le premier ministre a annoncé un nouveau financement de 75 millions de dollars pour les organisations autochtones qui fournissent des services aux peuples autochtones dans les centres urbains et hors réserve. Ce financement supplémentaire permettra de soutenir plus de projets communautaires qui répondent aux besoins critiques des populations autochtones pendant cette crise, notamment en matière de sécurité alimentaire, de services de soutien à la santé mentale, et d'équipements sanitaires et de protection. Il pourrait également permettre de répondre à d'autres besoins, comme le soutien aux aînés, le transport et le matériel pédagogique pour les enfants et les jeunes autochtones.

Financement

- Le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 comprend 305 millions de dollars pour un nouveau fonds de soutien aux communautés autochtones fondé sur les distinctions, dont 30 millions de dollars ont été alloués à la nation métisse. Le financement doit être distribué par l'entremise des mécanismes existants de Services aux Autochtones Canada (SAC) afin d'accélérer la réception des fonds. Les fonds pourraient être utilisés pour des mesures notamment, mais pas exclusivement :
 - le soutien aux aînés et aux membres vulnérables des communautés;
 - des mesures pour lutter contre l'insécurité alimentaire;
 - des mesures de soutien liées à l'éducation et autres pour les enfants;
 - un soutien en matière de santé mentale et des services d'intervention en cas d'urgence;
 - des mesures de préparation pour prévenir la propagation de la COVID-19.
 - L'ASPC ne participe pas à la distribution des fonds à la nation métisse en réponse à la COVID-19.
-

Analyses aux points de service

- Le Laboratoire national de microbiologie (LNM) de l'Agence de la santé publique du Canada à Winnipeg effectue des tests de dépistage du virus à l'origine de la COVID-19.
- Le LNM travaille en étroite collaboration avec les laboratoires de santé publique provinciaux et territoriaux pour s'assurer que les résultats des personnes faisant l'objet d'une enquête sur le nouveau coronavirus sont confirmés ou écartés par des tests de laboratoire.
- Plusieurs laboratoires provinciaux de santé publique peuvent désormais procéder au dépistage du nouveau coronavirus avec un très haut degré de précision.
- La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec sont en mesure de confirmer les diagnostics de laboratoire pour le virus à l'origine de la COVID-19. Pour toutes les autres provinces, leurs résultats sont soumis à des tests supplémentaires au LNM parce qu'il s'agit d'un virus jusqu'alors inconnu et qu'il est de bonne pratique d'utiliser d'autres tests pour fournir une confirmation supplémentaire des résultats initiaux de laboratoire.
- Les cas présumés positifs qui sont décelés par les tests provinciaux/territoriaux sont gérés du point de vue de la santé publique et de la lutte contre les infections de la même manière que les cas confirmés.
- Les provinces et les territoires utilisent l'approche de dépistage mise au point et validée par le LNM.
- En outre, les résultats des analyses des laboratoires provinciaux sont soumis à des essais d'assurance de la qualité au LNM.

Équipement de protection individuelle (EPI) [DGISS]

- Le gouvernement du Canada se coordonne avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour évaluer rapidement les besoins en articles d'EPI tels que les masques respiratoires N95, les masques chirurgicaux, les écrans faciaux, les gants en nitrile, les blouses et autres vêtements de protection, ainsi qu'en fournitures médicales telles que les désinfectants, les ventilateurs, les écouvillons et les trousse de dépistage.
- Les EPI et les fournitures médicales sont distribués aux provinces et aux territoires selon un cadre de répartition convenu par les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de la Santé. Le cadre de répartition garantit que les communautés autochtones, y compris la nation métisse, reçoivent également des fournitures distribuées par la voie des provinces. (Remarque : La Direction générale de l'infrastructure de sécurité sanitaire [DGISS] a indiqué que le cadre de répartition ne peut être transmis).

Mesures de soutien à la santé mentale (ASPC/PSPMC/SAC)

- En ces temps difficiles, il est essentiel que les Canadiens aient accès à des outils efficaces pour soutenir leur santé mentale et leur bien-être, obtenir de l'information crédible et fiable sur la santé mentale et la consommation de substances, et accéder aux services.

-
- Le gouvernement du Canada a lancé le portail *Espace Mieux-être Canada* de soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances. Il s'agit d'une ressource centrale pour accéder à un soutien confidentiel en matière de santé mentale et de consommation de substances dans le contexte de la COVID-19. Ce portail Web offre aux Canadiens un réseau virtuel de services d'information et de soutien psychosocial, et est accessible sur Canada.ca/coronavirus et l'application Canada COVID-19. Le portail Espace Mieux-être Canada de soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances est destiné à soutenir les services provinciaux et territoriaux existants.
 - En outre, SAC gère la ligne d'écoute d'espoir, qui offre une aide immédiate à tous les peuples autochtones du Canada, y compris les citoyens métis. Elle est accessible en tout temps pour fournir des conseils et des interventions en cas de crise.
-